



**Réunion du Conseil exécutif national**  
**Vendredi 28 juin 2019**  
**Bureau national (salle de conférence 1967) 4<sup>e</sup> étage**  
**100, rue Queen, Ottawa (Ontario)**

**PROCÈS-VERBAL**

**Présences** : G. Phillips (*président*), J. Akins, O. Alarie, C. Awada, N. Bois, A. Coles, H. Collins, H. Delnick, N. Giannakoulis, G. Kopytko, C. Lonmo, F. Lord, A. Picotte, A. Trau

**Personnel** : J. Courty, D. Cooper, C. Danik, O. Kahriz, K. Thériault, C. Vézina

**Par téléconférence** : K. Mansfield, A. Nemeč (*en après-midi*), M. Stiermann, S. Rehman, E. Venditti

**Absences excusées** : J. Lafontaine

**1. Ouverture de la séance**

Le président G. Phillips déclare la séance officiellement ouverte à 9 h 12 et confirme l'atteinte du quorum.

**1.1 Examen de l'ordre du jour**

On procède à un examen rapide de l'ordre du jour, et plusieurs modifications sont demandées, notamment : un nouveau point concernant les membres du groupe TR fera l'objet de discussions après le point 4.5; le point 2g sera reporté jusqu'à l'arrivée de K. Mansfield; le nom du membre du CEN au titre du point à l'ordre du jour 2e sera supprimé, et le point sera abordé à huis clos, et l'examen du point 2f sera reporté jusqu'à l'arrivée de la conseillère juridique en après-midi.

Résolution d'adoption de l'ordre du jour de la réunion du CEN dans sa version modifiée

**Proposée par** : H. Delnick

**Appuyée par** : A. Picotte

**Abstentions (1)**

**Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité.**

## **1.2 Examen du procès-verbal de la réunion publique antérieure du CEN (31 mai 2019)**

Personne n'a de commentaire et aucune modification n'est demandée.

Résolution d'approbation du procès-verbal de la réunion publique du CEN du 31 mai 2019, sans modification

**Proposée par :** H. Delnick

**Appuyée par :** C. Lonmo

**Abstentions (3)**

***Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité.***

*\* À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute dans les deux langues officielles.*

## **2. Points de décision–Approbation de la participation des membres du CEN aux activités des sous-comités**

***(Le point 2a est examiné à huis clos.)***

- b) Création d'un poste de vice-président à temps plein :** On distribue aux membres un document de « proposition de modifications aux Statuts » pour qu'ils l'examinent. Des discussions récentes tenues dans le cadre des réunions du CSR et des comités des RH et des finances ont donné lieu à l'idée d'envisager de déposer une résolution à l'appui de la création d'un poste de vice-président à temps plein. Le fondement de la proposition est d'alléger les fonctions et les tâches du président et de faciliter la croissance de l'organisation. Les membres du CEN débattent des avantages et des inconvénients en tenant compte des solutions d'atténuation des risques attribuées à des points de vue politiques contradictoires. Dans l'ensemble, les commentaires indiquent une réticence à l'égard de l'embauche d'un vice-président ou d'une vice-présidente à temps plein pour le moment. Comme solution de rechange, les membres du CEN appuient l'idée d'exploiter les connaissances et l'expertise représentées au sein du CEN pour offrir une aide dans le cadre de divers projets, au besoin.

Résolution concernant la modification de l'article 12.3 des Statuts pour tenir compte du fait que les vice-présidents seront des membres d'office de tous les sous-comités, à l'exception du CCR

**Proposée par :** A. Picotte

**Appuyée par :** N. Giannakoulis

**Discussion :** Deux amendements à l'amiable sont proposés pour illustrer ce point : « [...] et au moins un vice-président sera un membre d'office ». De plus, on demande que cette résolution soit considérée comme une « déclaration de principe » qui sera

transmise au CSR afin que l'on puisse déterminer le libellé approprié pour cet article, qui sera examiné lors de la réunion ordinaire du CEN en septembre. Le proposeur et le second proposeur acceptent les amendements.

**Abstentions (1)                      Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité.**

- c) Décision du CEP :** Le rapport du Comité d'examen des plaintes (CEP) relatif à la décision de ce dernier concernant la plainte (*dossier 2019-2*) est distribué aux membres, pour examen.

Résolution concernant l'acceptation de la recommandation du CEP de procéder à une enquête

**Proposée par :** F. Lord

**Appuyée par :** A. Coles

**Opposition (1), abstentions (2)                      Vote à main levée : résolution adoptée.**

Résolution concernant l'acceptation de la recommandation du CEP de retenir les services d'un enquêteur externe qui collaborera à l'enquête ou mènera celle-ci sous la supervision du CEP

**Proposée par :** F. Lord

**Discussion :** Les membres du CEN s'engagent dans un long débat pour déterminer si on entreprendra une enquête extérieure si les circonstances le justifient. On mentionne qu'en vertu de l'article 5.3.9 des Statuts, un sous-comité du CEN composé de trois personnes doit être établi pour enquêter sur la plainte et décider s'il y a lieu d'adopter la recommandation du CEP. Le rôle du CEP se limite strictement à vérifier et à examiner la plainte, plutôt qu'à mener l'enquête.

**Résolution jugée irrecevable.**

*Les discussions ultérieures sur cette question sont reportées à la séance de l'après-midi, pendant laquelle on sollicitera des volontaires pour siéger au sous-comité de trois personnes.*

- d) Proposition de modification du mandat du Comité des Statuts et Règlements :**  
(*K. Mansfield se joint à la réunion par téléconférence à 13 h 19.*)

Résolution prévoyant que le mandat du CSR sera modifié pour tenir compte du fait que trois à dix membres de l'ACEP siégeront au Comité des Statuts et Règlements et qu'au titre de la fréquence des réunions, le mandat indiquera que « *le sous-comité tiendra chaque année neuf réunions ordinaires, qui auront lieu au cours des mois pendant lesquels le CEN siégera* ».

**Proposée par :** F. Lord

**Appuyée par :** A. Trau

**Abstentions (1)                      Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité.**

*(Les points 2e et 2f sont examinés à huis clos.)*

- g) Création d'une section locale au ministère des Services aux Autochtones Canada (SAC) :** Comme on a obtenu 11 signatures de membres en règle, l'exigence minimale relative à l'établissement d'une section locale est respectée et le CEN appuie la création d'une section locale à SAC.

Résolution concernant la création d'une section locale au ministère des SAC  
**Abstentions (1)                      Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité.**

**\*\*Les discussions sur le point 2c de l'ordre du jour reprennent.**

A. Coles, M. Stiermann et K. Mansfield se portent volontaires pour siéger au sous-comité de trois personnes.

Résolution concernant la constitution d'un comité de trois personnes pour entreprendre le processus d'enquête

**Proposée par :** A. Picotte

**Appuyée par :** C. Lonmo

**Discussion :** Par mesure de précaution, un amendement à l'amiable est proposé pour ajouter une mise en garde selon laquelle un courriel sera transmis au CSR pour lui demander de confirmer sa position et son intention par l'intermédiaire de C. Vézina. Le proposeur et le second proposeur acceptent l'amendement à l'amiable.

**Abstentions (6)                      Vote à main levée : résolution adoptée.**

### **3. Mesures de suivi découlant de la dernière réunion du CEN**

- I. Lettre de bienvenue à C. Lonmo et S. Rehman (CSR) :** *Terminée*
- II. Lettre de bienvenue à J. Akins et G. Kopytko (sous-comité des RH) :** *Terminée*
- III. Lettre de bienvenue à C. Awada (Comité des finances) :** *Terminée*
- IV. Lettre de bienvenue à S. Rehman (sous-comité sur la santé et le bien-être au travail) :** *Terminé*
- V. Lettre de bienvenue à N. Giannakoulis, C. Lonmo, A. Picotte et H. Delnick (sous-comité d'examen de la gouvernance) :** *Terminée*
- VI. Révision du mandat relatif au Fonds de défense (A. Trau) :** *Terminée*

### **4. Points de discussion**

**4.1 Processus relatif au Règlement n° 5 :** Le CSR a élaboré une version finale de la proposition concernant le processus relatif au Règlement n° 5, et celle-ci sera présentée au CEN pour examen et approbation à la réunion de septembre. F. Lord transmettra l'ébauche à J. Courty.

**4.2 Examen des dépenses liées aux journées de réflexion du CEN :** Les dépenses sont évaluées à pratiquement la moitié du budget initial.

**4.3 Conseils des présidents et des dirigeants des sections locales :** On a observé une tendance générale à la hausse de la participation aux AGA à l'échelle nationale. En revanche, la participation aux réunions du Conseil des présidents est faible depuis quelque temps.

Résolution de renvoi au CSR pour proposer une modification du libellé des Statuts selon laquelle les réunions du Conseil des dirigeants des sections locales seront convoquées de façon ponctuelle à la demande du président national ou de trois présidents de sections locales

**Proposée par :** H. Delnick

**Appuyée par :** C. Awada

**Abstentions (3)**

**Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité.**

Plusieurs membres du CEN font part de leurs observations et de leur expérience liées à leur participation à une AGA aux côtés du président. Comme le CEN exprime un grand intérêt à l'égard de cette entreprise qui aurait lieu chaque année, une politique sera élaborée en conséquence pour établir une pratique courante solide et permanente.

*(S. Rehman se joint à la réunion par téléconférence à 13 h 56.)*

**4.4 Assemblée générale concernant le budget (AGB) :** L'assemblée a suscité une forte participation et a donné lieu à de bonnes discussions. Dans l'ensemble, la plupart des membres ont été satisfaits des réponses fournies. Le processus de consultation se poursuivra.

**4.5 Assemblée extraordinaire des membres (groupe EC) :** L'assemblée devait permettre de discuter de la convention collective, et les avantages et les gains ont été examinés de manière très détaillée. Les questions litigieuses importantes étaient principalement liées aux dispositions relatives aux congés parentaux et aux avantages. Compte tenu de l'accroissement de la participation et des présences aux réunions, il faudra prévoir des locaux plus grands. La direction examine actuellement des options viables pour cette année et quelques lieux possibles et convenables pour le CEN.

*(K. Mansfield arrive à la réunion en personne à 14 h 08.)*

*(N. Giannakoulis arrive à la réunion en personne à 14 h 12.)*

**4.6 Question relative au groupe TR :** Un document d'une page décrivant le contexte de la question est distribué aux membres, et N. Bois précise davantage la question.

Les problèmes persistent en ce qui concerne la délégation des responsabilités et du niveau d'un traducteur comparativement à ceux d'un réviseur. Les résultats d'une évaluation des descriptions de postes effectuée par Paquette Consulting proposent que les traducteurs soient rémunérés au niveau des correcteurs d'épreuves. L'employeur a été informé de la position des membres du groupe TR et des griefs de classification qui pourraient être déposés, ce qui pourrait entraîner des problèmes pour tous les ministères concernés par la transition vers l'intelligence artificielle.

*(S. Rehman se joint à la réunion en personne à 14 h 15.)*

Résolution prévoyant que le CEN demande au président de rencontrer le représentant du Bureau de la Traduction (*le PDG Stéphan Déry*) pour demander qu'un comité de travail soit établi pour discuter de la transition et aborder les questions liées à la classification et à la traduction automatique, et que les ressources nécessaires à l'établissement du comité de travail soient accordées.

**Proposée par :** N. Bois

**Appuyée par :** O. Alarie

**Abstentions (1)**

**Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité.**

*(A. Nemec se joint à la réunion par téléconférence à 14 h 29.)*

## **PAUSE-SANTÉ**

### **5. Questions à aborder à huis clos**

*(Le point n° 5 de l'ordre du jour est examiné à huis clos.)*

### **6. Comptes rendus des comités**

**6.1 Comité des finances :** Rien à signaler.

**6.2 Sous-comité des RH :** Le sous-comité s'est réuni hier pour discuter de la création possible d'un poste de vice-président, de l'organigramme et de la reclassification du poste de président. La prochaine réunion aura lieu en septembre.

**6.3 Comité des Statuts et Règlements :** F. Lord recommande que l'on assure la coordination avec les présidents des autres sous-comités pour tenter de prévoir les réunions une semaine avant celle du CEN pour tenir compte des calendriers; en outre, les questions qui seront présentées au CEN seront à jour.

**6.4 Comité des candidatures et des résolutions :** Le CCR s'est réuni plus tôt cette semaine et prépare l'appel de résolutions qui sera affiché sur le site Web la semaine prochaine.

## **7. Rapports**

**7.1 Rapport du président :** Le président a participé aux AGA régionales. G. Phillips sera en vacances pour les deux prochaines semaines et, pendant son absence, A. Picotte agira à titre de président par intérim.

*(K. Mansfield quitte la réunion à 18 h 12.)*

**7.2 Rapport de la vice-présidence :** Rien à ajouter.

**7.3 Rapport du directeur exécutif :** C. Vézina a participé aux réunions hebdomadaires du comité sur les dommages causés par Phénix, et une mise à jour sera présentée en septembre.

**7.4 Rapport de la Direction des politiques :** Ce point est examiné à huis clos.

**7.5 Rapport de la conseillère juridique :** Le rapport a déjà été distribué aux membres.

**7.6 Rapport de la directrice des communications :** Un montant total de 60 000 \$ a été affecté, dans le cadre du budget, au renouvellement du site Web pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021 (30 000 \$ et 30 000 \$). À la suite d'une analyse de l'étendue des travaux et des attentes, l'entreprise a envoyé une soumission révisée. Bien que la soumission soit supérieure au montant budgété (67 000 \$ US), elle permettra de veiller à la conformité totale à l'ACEP. En réponse aux préoccupations soulevées par le CEN en ce qui concerne le prix proposé révisé et les incertitudes relatives aux coûts futurs, K. Thériault confirme qu'une disposition visant à empêcher d'autres augmentations sans le consentement du client sera intégrée au contrat et examinée par la conseillère juridique. De plus, des discussions approfondies ont eu lieu avec l'entreprise pour s'assurer que les livrables, les mesures relatives aux paiements d'étapes et les paramètres sont énoncés clairement.

**Mesure de suivi :** La directrice des communications communiquera avec le CTC pour recueillir ses commentaires au sujet de son expérience avec cette entreprise.

Résolution concernant la révision du projet de budget pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021, le transfert de 30 000 \$ du poste budgétaire affecté au site Web au prochain exercice et la limitation du montant à 90 000 \$

**Proposée par :** C. Lonmo

**Appuyée par :** A. Picotte

**Opposition (1), abstentions (2)**

**Vote à main levée : résolution adoptée.**

**7.7 Rapport du gestionnaire des finances :** Les auditeurs ont terminé leur audit sur place et effectueront un suivi auprès du Comité de la vérification au sujet des questions supplémentaires. Bien que le Comité de la vérification en ait fait la demande, le

président refuse de déposer l'approbation du mandat de ce dernier dans le cadre de la présente réunion, en attente d'un autre examen et d'un avis juridique s'il y a lieu.

**La séance est levée à 18 h 24, HAE.**

\* \* \* \* \*

*Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 28 juin 2019.*

**APPROUVÉ par :**

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Date